



BADMINTON

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2019-2020

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTS À LIRE :

- 1) RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DU RSEQ MAURICIE DE L'ANNÉE EN COURS**
- 2) RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES – CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE DE BADMINTON DU RSEQ**

Révisé le 13 septembre 2019

ARTICLE 1 CATÉGORIES D'ÂGE

Juvenile : du 1^{er} juillet 2001 au 30 septembre 2003
Cadet : du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2005
Benjamin : du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS DE JEU

Nos ligues utilisent les règlements officiels de Badminton Québec et de Badminton Canada, sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique ainsi que dans la réglementation administrative du RSEQ Mauricie.

ARTICLE 3 COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 3.1 Nombre de joueurs : illimité
Tout joueur doit être inscrit dans le système S1 avant sa première compétition.
- 3.2 L'absence de l'entraîneur officiel pour une journée ou une demie-journée entraînera une pénalité de deux points à son équipe à moins qu'il ait été remplacé par une personne majeure et responsable.
- 3.3 Pour le championnat provincial scolaire provincial, le point 3.5 de l'article 3 s'applique :
- 3.5 La formation des doubles masculins, doubles féminins et doubles mixtes doit respecter le principe « entité école ».*

ARTICLE 4 SURCLASSEMENT

- 4.1 Il est permis de surclasser des joueurs très forts. Ces joueurs récolteront un minimum de 6.5 et un maximum de 10 points au classement pour leur équipe. Ces points ne s'ajouteront pas aux points qu'ils accumuleraient s'ils se classaient dans la catégorie supérieure. Tous les surclassements devront être autorisés par le coordonnateur de ligue Philippe Bergeron.
- 4.2 Dans des cas exceptionnels et pour des raisons d'ordre humanitaire, un joueur pourra être rétrogradé de classe à la demande de son entraîneur. Il ne pourra cependant pas cumuler de points.

ARTICLE 5 ÉQUIPEMENT

5.1 Volants utilisés

Yonex, Mavis 350, de préférence de couleur jaune

5.2 Tenue vestimentaire

Le port des lunettes protectrices est obligatoire pour tous les joueurs pour les matchs en double et double mixte. Pour les joutes en simple, le port des lunettes protectrices est fortement recommandé. Les joueurs qui portent déjà des verres correcteurs doivent s'assurer que les verres sont en plastique.

ARTICLE 6 NOMBRE DE TOURNOIS

Un total de cinq tournois réguliers et un dernier tournoi régional.

ARTICLE 7 FORMULE DE TOURNOI

On accepte le principe de débiter à 9h pour terminer vers 17h.

Chaque tournoi se joue sous la formule de « pool » en alternant un tournoi en simple et un tournoi en double et double mixte. Un maximum de 25 inscriptions par école est permis pour chaque tournoi.

Pointage : 1^{er} = 10 points
 2^e = 8 points
 3^e = 7 points
 4^e = 6 points

Les joueurs d'âge primaire cumulent des points pour l'école primaire qu'ils représentent.

S'il y a seulement un joueur ou une équipe d'inscrit dans une catégorie, le ou les joueurs récolteront 6.5 points au classement.

ARTICLE 8 INSCRIPTIONS POUR CHACUN DES TOURNOIS

8.1 Les inscriptions pour les tournois doivent parvenir au bureau du RSEQ Mauricie le mercredi précédant le tournoi avant **16H00**. Après ce

temps, une amende de 25,00\$ sera facturée à l'école qui expédiera ses inscriptions en retard.

RSEQ Mauricie : jpellerin@mauricie.rseq.ca

- 82 Un joueur inscrit le mercredi et qui ne se présente pas au tournoi entraînera une pénalité de deux points au classement de son équipe, sauf pour des cas d'urgence.
- 8.3 Les écoles qui ajouteront ou retrancheront 4 joueurs et plus **après 12H00 le jeudi précédant le tournoi**, se verront facturer une amende de 10,00\$.

ARTICLE 9 JOUTES

Lors des tournois, la durée des joutes sera d'une manche de 21 points pour toutes les catégories.

Le système de 2 de 3 prévaudra seulement pour les finales. Ce sera des 2 de 3 de 21 points pour toutes les catégories.

Le demi-finaliste qui aura perdu sa partie de demi-finale contre le gagnant du tournoi terminera en troisième position et l'autre demi-finaliste perdant terminera en quatrième position.

Entre chaque manche, il y a une pause de 90 secondes, et l'entraîneur peut parler à ses joueurs.

ARTICLE 10 CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Un joueur doit obligatoirement participer à deux tournois pendant la saison régulière pour avoir la possibilité de participer au championnat régional scolaire.

ARTICLE 11 RÉCOMPENSES

Trois (3) bannières de saison :
Meilleure école en féminin
Meilleure école en masculin
Meilleur combiné féminin et masculin

Quatre (4) bannières au championnat régional :
Meilleure école, toutes catégories
Meilleure école en benjamin
Meilleure école en cadet
Meilleure école en juvénile

Le système de pointage pour l'attribution des bannières pour le championnat régional sera le suivant :

1^{ère} position = 10 points

2^{ième} position = 7 points

3^{ième} position = 4 points

Des médailles or, argent et bronze seront distribuées aux trois premières positions de chacune des catégories pour le régional.